



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3313

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8°

objet : Contrat de ville Métropole de Lyon 2015-2020 - Etats-Unis - Quartier prioritaire de la politique de la ville - Résidentialisation des espaces de l'ensemble Tony Garnier - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à Grand Lyon habitat (GLH)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 28 janvier 2019****Délibération n° 2019-3313**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Contrat de ville Métropole de Lyon 2015-2020 - Etats-Unis - Quartier prioritaire de la politique de la ville - Résidentialisation des espaces de l'ensemble Tony Garnier - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à Grand Lyon habitat (GLH)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Inscrite dans le périmètre du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) de la Ville de Lyon, quartier Etats-Unis, la résidence Tony Garnier, située 3 au 9 rue Ludovic Arrachard, 4 au 23 rue des Serpollières, 66 au 86 boulevard des Etats-Unis, 12 au 28 rue Wakatsuki et 4 au 12 rue Rochambeau (8° arrondissement), bénéficie de l'application d'une convention locale de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP). Dans ce cadre, plusieurs actions ont été conduites et financées chaque année afin d'améliorer l'environnement urbain des habitants.

Elles ont permis, ces dernières années, de rénover les stabilisés, les surfaces de jeux et les espaces végétalisés avec l'installation de barrières pompiers. Elles s'avèrent aujourd'hui insuffisantes et mal adaptées.

Actuellement, GLH engage un important programme de réhabilitation d'une partie des 1 530 logements de la cité Tony Garnier avec un volet patrimonial et culturel en intervenant sur les murs peints du musée urbain et un volet de développement social urbain, via la création d'une maison du projet.

La requalification des espaces s'inscrit dans cette requalification globale de la cité Tony Garnier. L'action présente porte sur le réaménagement des passages traversants latéraux et leur mise en conformité avec les normes de sécurité.

En effet, l'état actuel n'est plus conforme aux obligations de sécurité des locataires lors d'intervention des véhicules d'urgence (pompiers), notamment les camions avec la grande échelle. Les massifs de végétaux et les barrières régulièrement vandalisées sont des obstacles à l'accessibilité d'urgence.

Il est donc nécessaire d'agir rapidement sur cette résidence afin de requalifier ces passages (circulation limitée aux résidents et accès véhicules de sécurité), dont la localisation leur confère un usage public affirmé.

Les principes d'aménagement suivants ont été retenus pour les espaces, propriété de GLH :

- la modification des massifs végétalisés se situant aux extrémités de ces passages, leur transformation en surfaces minérales (béton désactivé) afin de rendre accessible ces accès,
- la pose de nouvelles barrières pompiers de dimensions conformes aux exigences de passages des véhicules de sécurité permettant de contrôler et de limiter la présence de véhicules privés sur cette résidence,
- un nouvel aménagement paysagé complètera ce projet pour rejoindre autant que possible l'esprit du projet patrimonial de la cité Tony Garnier.

Le coût total de l'opération est de 500 000 € TTC :

Financeurs	Montant (en € TTC)
GLH	350 000
Métropole de Lyon	150 000

La participation de la Métropole est de 150 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 150 000 € au profit de GLH, dans le cadre du contrat de ville de la Métropole, QPV Etats-Unis à Lyon 8°, pour l'aménagement des espaces de la cité Tony Garnier,

b) - la convention à passer entre la Métropole et GLH définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, en 2019 sur l'opération n° OP17O5609.

4° - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville individualisée le 28 janvier 2019 pour un montant de 150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, sur l'opération n° OP17O5609.

5° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 204 pour un montant de 150 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.**